



Législature 2015-2020  
Délibération N° 840  
Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 238'600.00 TTC POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE POUR LES SERVICES EXTÉRIEURS**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie (CCEV) du 21.05.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17.06.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 14 oui, 2 non et 2 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 238'600.00 TTC pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 238'600.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 6150.750.50600.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6150.750.33006.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN